

## Séance du 12 juin 2018

L'An deux mil dix-huit, le douze juin, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, en date du 05 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN.

PRESENTS : Mrs MARTIN Bernard, ALLOY Jean-Claude, CARTE Jacques, CHAPELLE Daniel, CONFESSON Bruno, DAFFIX Roland, LAJOIE Patrick, LEHOURS Jean-Michel, Mmes BALICHARD Valérie, DENIS Annie, GIRAUDET Laurette, JUILLARD Brigitte, JOBERT Martine, MAILLARD Claudette.

ABSENTS : Mmes CHARTIER Nathalie, LAURENT Laëtitia, Mr MONGIS Gérard, excusés.  
Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

### **1. POINT SUR LES TRAVAUX**

Au niveau de la rue Pasteur, Monsieur ALLOY informe qu'il reste à mettre en place les derniers végétaux, à terminer l'arrosage et à caller les bâches avant de mettre la pouzzolane.  
En ce qui concerne Batardeau, l'assainissement va débiter fin de semaine.  
Les réunions de chantier sont toujours les mardis à 9h30.

#### **➔ Reprise du réseau d'assainissement rue du Batardeau et rue Camus de Richemont.**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 avril 2018 afin d'ouvrir et d'analyser les offres remises concernant les travaux de reprise d'assainissement des rues de Richemont et Batardeau.

Trois offres ont été réceptionnées dans les délais, il s'agit :

Classement	Nom ou raison sociale du Candidat	Montant HT
1	ALZIN	81 282.00
2	ALLIER TP	83 579.30
3	SARL SMC	84 210.00

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise la mieux-disante, à savoir :

- l'entreprise ALZIN pour un montant de 81 282.00€ HT soit 97 538.40€ TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCÉPTE** les propositions de la CAO et **VALIDE** l'attribution du marché à l'entreprise ALZIN pour un montant de 81 282.00€ HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux.

#### **➔ SDE 03 - ECLAIRAGE PUBLIC PARKING POLE SOCIAL**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants : - **Eclairage public du parking du pôle social**

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à :  
**8 766€ T.T.C.**

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 15 années.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) d'approuver l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.
- 2) de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- 3) Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 644 euros lors des 15 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 65548 « *contributions aux organismes de regroupement* ».

### **→SDE03 - DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES RUE CAMUS DE RICHEMONT**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants : **-Dissimulation des réseaux électriques Rue Camus de Richemont**

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à :  
**17 472€ T.T.C.**

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 15 années.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) d'approuver l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.
- 2) de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- 3) Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 1 284 euros lors des 15 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 65548 « *contributions aux organismes de regroupement* ».

## **→SDE03 – ECLAIRAGE PUBLIC LIÉ A LA DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES RUE CAMUS DE RICHEMONT**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants : -Eclairage public lié à la dissimulation des réseaux électriques Rue Camus de Richemont.

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à : **28 897€ T.T.C.**

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 15 années.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) d'approuver l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.
- 2) de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- 3) Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 2 124 euros lors des 15 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 65548 « *contributions aux organismes de regroupement* ».

### **2. ATDA Renouvellement de la convention concernant l'instruction des actes d'Urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence Technique Départementale de l'Allier propose depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 un service urbanisme comprenant notamment un volet instruction des autorisations d'urbanisme et que la commune à adhérer à ce service par convention pour une durée de trois. Aussi, il est nécessaire de procéder à son renouvellement.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- **Décide** de procéder au renouvellement de la convention confiant l'instruction des autorisations d'urbanisme à l'ATDA pour trois ans, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2021.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ATDA.

Cette convention précise les domaines d'intervention de l'ATDA, les missions de chacune des parties, les conditions d'engagement de la responsabilité de l'ATDA, ainsi que les conditions financières de l'intervention.

- **S'engage** à verser dans les caisses du Receveur de l'ATDA le montant de la participation financière.

### 3. UDAAR 03

Valérie BALICHARD fait le rapport de l'activité du cinéma itinérant sur la commune de MONTMARAULT. Une comparaison est établie avec les autres communes du territoire de la communauté de communes et un débat s'instaure. Patrick LAJOIE propose une prise en charge au niveau com com, un courrier sera adressé au vice-président COMCOM en charge de la culture.

\*\*\*\*\*

Annie DENIS, adjointe aux finances explique à l'assemblée, que la participation à l'UDAAR 03 pour le cinéma itinérant ne peut pas être inscrite à l'article 65548 par manque de conventionnement avec cette structure. Aussi, elle propose d'effectuer le versement sous forme de subvention à l'article 6574.

Le Conseil Municipal accepte le versement à l'article 6574 pour la somme de 903€ à imputer sur la ligne « divers ».

### 4. CENTRE SOCIAL

Valérie BALICHARD, adjointe aux sports, informe l'assemblée que le Centre Social de Villefranche d'Allier- Montmarault propose la mise en place de cours de natation au centre Aqua récréatif de Villefranche d'Allier dans le but de promouvoir l'apprentissage de la natation pour les enfants de la commune âgés de 6 ans et plus. Le tarif est de 10€/cours/enfant et la participation de la commune s'établirait à hauteur de 4€/cours/enfant pour les enfants dont le représentant légal est domicilié sur la commune de MONTMARAULT. Une convention déterminera le partenariat entre le Centre Social et la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la mise en place de cours de natation avec le centre Social et le paiement de la participation financière,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

### 5. QUESTIONS DIVERSES

👉 **Bernard MARTIN** : Dates des prochains conseils : 24/07, 04/09, 23/10 à 20h30 et le 11/12 à 20h00

👉 **Brigitte JUILLARD** informe le conseil que les problèmes d'égouts rue Marx Dormoy persistent. Les agents municipaux sont déjà intervenus mais une nouvelle inspection va leur être demandée. Les campings cars ont des difficultés à trouver l'aire de stationnement. **Bernard Martin** confirme cet état de fait et propose que le signalement soit revu en globalité au moment de l'ouverture de celui rue du Batardeau. **Jean Claude Alloy** précise que les références GPS sont sur village étape.

👉 **Annie DENIS** a participé au rendez-vous biennuel avec le responsable du CADA. Montmarault compte 97 réfugiés (98 il y a un an) dont 45 enfants. Cela représente 20 familles et 24 adultes isolés avec ou sans enfant – 5 demandes d'asiles ont été acceptées.

Ce sont majoritairement des Serbes et des ROM

Les règles sur la vie en société, en France, leur sont rappelées mais s'il y a des difficultés il faut les signaler au CADA, il y a aussi eu une réunion avec la gendarmerie sur le code de la route. Des cours de français avec 3 niveaux différents leurs sont dispensés

☞ **Valérie BALICHARD** a obtenu une subvention de 1 500 € pour le concert de septembre, du conseil départemental.

Suite à sa demande, une bénévole sera accueillie à partir d'octobre à la bibliothèque dans le cadre d'un projet « autour du conte ».

Elle rappelle que la fête de la musique est le 21 juin à 20h00 sur le parvis de la mairie avec repli à l'ECC si le temps ne le permet pas.

☞ **Bruno CONFESSON** a participé à l'AG de l'UCAM, Madame Preney en reste la présidente, Monsieur Fremont succède à Madame Maillard qui a démissionné, au poste de trésorier.

La commission commerce et industrie de la ComCom a donné un avis favorable à 5 dossiers de demande d'aides dont 2 Montmaraultois – cet accompagnement est budgétisé à hauteur de 530 K€ par le département et 53K€ par la ComCom

Des ordures, voir des encombrants sont déposés régulièrement dans les poubelles du Relais de l'Amitié, il va falloir voir comment les rendre moins accessibles à ces personnes tout en n'empêchant pas l'enlèvement.

Le relais va avoir besoin de personnel de service : une retraite et un congé maternité, ne pas hésiter à en parler si nous avons des personnes susceptibles d'être intéressées

La séance est levée à 22 heures.